



PRÉFET DE L'ORNE

Contact presse :

Bureau de la Communication

Interministérielle

02.33.80.62.05

pref-communication@orne.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

30 mars 2015

PAC 2015 : nouveau calendrier des demandes d'aides

Du 27 avril au 9 juin : dossiers PAC et aides surfaces

Pour permettre de constituer les dossiers dans de meilleures conditions, la date limite pour le dépôt des dossiers PAC a été fixée **au 9 juin**.

Les exploitants doivent recourir au mode de déclaration TéléPAC accessible sur www.telepac.agriculture.gouv.fr qui ouvrira à compter du 27 avril.

Il sera le cas échéant possible de déposer jusqu'au lundi 6 juillet inclus mais la réception entre le 10 juin et le 6 juillet entraînera des pénalités. Tout dossier reçu à compter du 7 juillet sera irrecevable.

Du 1er mars au 15 mai : aides couplées bovines

Pour les **aides bovines** 2015 (Aide aux Bovins Allaitants, Aide aux Bovins Laitiers et Aide aux Veaux sous la mère), la télédéclaration est ouverte sur TéléPAC depuis le 1er mars 2015 jusqu'au **15 mai 2015** (*date limite de dépôt des demandes sans pénalité de retard*).

Pour les nouvelles **Mesures Agro Environnementales Climatiques** (MAEC), les exploitants doivent impérativement prendre contact auprès de leur opérateur local (la liste sera diffusée sur le site internet www.orne.gouv.fr au cours de la seconde quinzaine d'avril).

Pour tout renseignement complémentaire :

DDT - Tél : 02.33.32.52.39 de 13h30 à 16h30.

Courriel : ddt-set-ea@orne.gouv.fr

Informations détaillées et actualisées quotidiennement sur le site www.pac2015.gouv.fr